

Le prêt ASSOEXPRESS, une formule de prêt simple à mettre en place et un déblocage des fonds rapide pour financer vos investissements courants

Vous souhaitez profiter d'une opportunité pour réaliser un investissement et recherchez une solution rapide de financement? La Caisse d'Epargne vous propose un prêt simple, efficace et réactif pour prendre vos décisions d'investissements.

Vous souhaitez agrandir votre établissement ou le moderniser? Vous cherchez à développer votre activité? Quel que soit votre projet (acquisition de matériels informatiques, véhicules, réalisation de travaux, etc.), entre les prêts à taux fixe et à taux variable, vous choisissez la solution qui vous convient pour accompagner vos projets.

LES

- Une décision et une signature du contrat de prêt rapides,
- Un déblocage des fonds dès production de votre facture,
- Un large choix de formules: fixe, variable, révisable, les prêts sur ressources Livret Développement Durable/Livret A si vous répondez à la définition de la PME «au sens européen»,
- Un financement jusqu'à 100 % du prix d'achat HT ou TTC si vous n'êtes pas assujetti à la TVA.

► LE PRODUIT

Emprunteurs éligibles

Toute association, quelle que soit votre taille et votre secteur d'activité. Si vous souhaitez bénéficier de nos prêts sur ressources Livret Développement Durable/Livret A, vous devez répondre à la définition Européenne de la PME.

Objets du financement

Investissements courants mobiliers: matériels et équipements, informatique, véhicules, travaux...

Montant et durée des financements

En fonction de la nature de vos projets, de l'horizon du retour sur investissement, votre Chargé d'Affaires vous proposera une durée comprise entre 2 et 10 ans.

Le montant maximum de votre Prêt ASSOEXPRESS est de 200 000 €*.

Choix d'index et de stratégie

- Prêts à taux fixe pour assurer la maîtrise de vos frais financiers,
- Prêts à taux variable ou révisable.

► INFORMATIONS PRATIQUES

Toute opération de prêt est soumise à l'accord de votre Caisse d'Epargne. Le Prêt ASSOEXPRESS est soumis au respect de critères d'éligibilité qui définiront le montant maximum autorisé ainsi que la durée.

*En fonction des encours déjà réalisés selon la procédure prêt ASSOEXPRESS et selon le respect de certains critères d'acceptation de la Caisse d'Epargne.

Document non contractuel publié le 01/07/2010



CAISSE D'ÉPARGNE

